

## Au « risque » de définir une notion complexe et actuelle

Oriane Petiot et Didier Delignières

*Alertes climatiques, danger sanitaire, crise économique, menace terroriste.... Le risque semble plus que jamais d'actualité. Et pourtant, il reste difficile à délimiter. Comment définir la notion de risque à l'échelle globale de la société, et plus précisément du sport, de l'école et de l'EPS ?*

Les pouvoirs publics ont rarement été aussi enclins à promouvoir la sécurité. En témoignent par exemple les récentes mesures sur les vaccins obligatoires qui, pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, passeront de trois à onze, plaçant la France parmi les premiers pays d'Europe. En parallèle, certains penseurs n'hésitent pas à faire « l'éloge du risque », à l'image de la philosophe A. Dufourmantelle, qui a affirmé que « risquer sa vie » (de manière symbolique) constituait l'une des plus belles expressions de notre langue. Selon elle, rechercher une vie intense ne peut s'affranchir de la prise de risque<sup>1</sup>.

Au-delà des connotations positives ou négatives attachées à cette notion, qui dépendent nécessairement du type de risque dont il est question, toute tentative de définition s'avère particulièrement complexe. Le risque renvoie à de multiples facettes : il peut être objectif\* ou subjectif\*, mesuré par différents critères, comporter de multiples facteurs, etc. L'étymologie même de cette notion suscite le débat<sup>2</sup>. En tant qu'« objet frontière\* », il désigne également plusieurs « réalités » au sein de multiples domaines<sup>3</sup>, indissociablement environnementaux, technologiques, sanitaires, économiques ou sociaux<sup>4</sup>.

L'ambition de ce chapitre est de définir la notion de risque à différentes échelles, en illustrant nos propos de faits d'actualité témoignant de sa place centrale dans la société contemporaine.

### Définir le risque : un véritable casse-tête

Selon J. Picoche, l'étymologie du mot « risque » s'est longtemps prêtée à diverses interprétations, donnant lieu à des significations multiples et évolutives<sup>5</sup>. Certains ont considéré qu'il était issu du latin « *rescum* » (ce qui coupe), d'autres qu'il venait de « *rixicare* » (la querelle), ou encore de « *risq* » (le « sort » en arabe) ? De nos jours, les spécialistes s'accordent à considérer que le risque proviendrait de l'italien « *risco* » (ou « *rischio* »), sans déterminer si ce terme est issu de la terminologie des lois maritimes (le « danger lié à une entreprise ») ou de la tradition militaire (« la chance ou la malchance d'un soldat »)<sup>6</sup>. Prendre un risque renvoie de

---

<sup>1</sup> Dufourmantelle (A.), *Éloge du risque*, Paris, Payot/Rivages, 2011.

<sup>2</sup> Magne (L.), « Histoire sémantique du risque et de ses corrélats », Journées d'histoire de la comptabilité et du management, France, 2010.

<sup>3</sup> Pesqueux (Y.), « Pour une épistémologie du risque », *Management & Avenir*, n° 43(3), 2011, p. 460-475.

<sup>4</sup> Flanquart (H.), *Des risques et des hommes*, Paris, PUF, 2016.

<sup>5</sup> Picoche (J.), *Étymologie du français*, Paris, Le Robert, 1992.

<sup>6</sup> Magne (L.), *op. cit.*

manière relativement unanime au fait de s'engager dans une action qui pourrait apporter un bénéfice, mais qui comporte l'éventualité d'un danger. Il « n'existe pas » en tant que tel, dans la mesure où il comporte un caractère virtuel : lorsqu'un risque se matérialise, il ne s'agit plus d'un risque mais d'un dommage\* ou d'un sinistre\*<sup>7</sup>.

### **Le risque et ses notions connexes : une illustration autour de la santé**

Selon une étude épidémiologique française publiée en octobre 2018, l'alimentation biologique réduirait significativement les risques de cancer<sup>8</sup>. Les résidus de pesticides généreraient ainsi un risque réel pour les individus. Les plus gros consommateurs d'alimentation issue de l'agriculture biologique présenteraient un risque de cancer réduit de 25 % par rapport à ceux qui en consomment le moins. Le risque et ses notions connexes peuvent être définis au regard de cette question actuelle de santé publique :

- *le risque* reviendrait dans ce cas à consommer des aliments comportant des résidus de pesticides ;
- *la sécurité*, à l'inverse, serait garantie si les individus devenaient consommateurs d'aliments issus de l'agriculture biologique. La sécurité est en effet définie comme l'absence d'un risque inacceptable pour le consommateur ;
- *le danger* est représenté par les résidus de pesticides, soit une source potentielle de dommage si les individus s'y exposent en les consommant ;
- *le dommage* est alors caractérisé par le cancer que favorise la consommation de résidus de pesticides. Il se traduit par une atteinte à la santé des personnes.

À l'image d'un pari, le risque met en jeu une évaluation, et plus précisément un jugement sur des faits porteurs d'incertitude. Nous pouvons alors distinguer :

- le risque subi\*, qui concerne les dangers inévitables auxquels est soumis tout individu ;
- le risque choisi\*, lorsque l'individu décide lui-même de s'engager dans une entreprise périlleuse<sup>9</sup>.

Tandis que certains risques sont considérés comme un danger à éviter, d'autres sont entendus comme une richesse à quérir. A. Szulmajster-celnikier résume cette caractéristique par la formule suivante : « *Le risque se situe vers le centre-gauche d'un axe négatif/positif ; sa valeur est plus positive que "péril" et "danger", mais plus négative que "aventure", "hasard", "fortune" et "chance" »*<sup>10</sup>. Cette connotation positive ou négative a évolué selon les lieux et époques, intrinsèquement liée à l'essor des connaissances scientifiques et technologiques, ainsi qu'aux valeurs qui en découlent. Prenant appui sur les conceptions liées à l'astronomie avant Copernic, I. Quéval explique que dans l'Antiquité grecque la conception d'un univers infini suscitait crainte et incertitude. Le risque pouvait alors s'apparenter à l'*hubris*, à la « démesure », à ce défi lancé à l'ordre établi qui caractérise le héros tragique et qui conduit généralement au châtement divin. Dans les sociétés contemporaines, l'idéologie du dépassement de soi a progressivement pris le pas sur celle de la juste mesure, constituant une forme désormais admise de l'*hubris*. C'est ainsi que le risque se voit aujourd'hui attribuer une connotation souvent

<sup>7</sup> Caeymaex (F.), « Risquer, gérer, sécuriser : techniques politiques de la modernité ? », in Kermisch (C.), Hottois (G.), *Techniques et philosophies des risques*, Paris, Vrin, 2007, p. 111-122.

<sup>8</sup> Baudry (J.) et al., « Association of frequency of organic food consumption with cancer risk : findings from the NutriNet-Santé Prospective Cohort Study », *JAMA Internal Medicine*, n° 178(12), 2018, p. 1597-1606.

<sup>9</sup> Le Breton (D.), « Évaluation des dangers et goût du risque », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2010, p. 128-129(1).

<sup>10</sup> Szulmajster-Celnikier (A.), « Histoire de mot », in Asch (M.), Le Ninèze (A.), *Le risque*, Les Ulis, EDP sciences, 2003, p. 13.

positive, pouvant aboutir à une exposition au danger via des pratiques extrêmes [voir chap. 3]<sup>11</sup>.

Il existe différentes expressions liées au risque, qui renvoient à des domaines sociaux bien identifiés. Parmi elles, le « facteur de risque » désigne un élément augmentant la probabilité d'être exposé à un danger. Il est notamment usité dans le domaine sanitaire. Par exemple, la consommation de tabac est un facteur de risque pour le cancer du poumon. La « prise de risque » traduit un comportement qui se caractérise par une mise en danger. Le degré de conscience de ce danger peut alors se révéler très variable selon l'individu et le comportement en question<sup>12</sup>. Elle est liée à la notion de « conduite à risque », qui désigne un comportement non imposé par des conditions d'existence mais qui est recherché activement pour éprouver des sensations fortes en jouant avec le danger, voire avec la mort<sup>13</sup>. Ces notions constituent un objet d'étude dans les domaines psychologique, psychanalytique ou sociologique. Enfin, la « gestion des risques » renvoie notamment au domaine du management. Elle s'attache à analyser les risques menaçant une organisation afin de réduire la probabilité que se produisent des événements redoutés.

*Résumé :*

- *Si son étymologie demeure obscure, on s'accorde aujourd'hui à définir le risque comme le fait de s'engager dans une action procurant un bénéfice au prix d'un certain danger.*
- *Caractérisé par un jugement portant sur des faits porteurs d'incertitude, le risque peut être subi ou choisi.*
- *Selon les sociétés, le risque a une connotation plus ou moins positive ou négative.*
- *Selon les domaines sociaux, on parle de « facteurs de risque », de « prise de risque », de « conduite à risque » et de « gestion des risques ».*

#### **Le risque « objectif » et le risque « subjectif »**

Deux grandes catégories de risque peuvent être distinguées. Le risque « objectif », aussi appelé risque « réel », est entendu comme le résultat d'analyses rationnelles qui laissent peu de place à l'interprétation<sup>14</sup>. Elles consistent à identifier et à quantifier les risques associés à certaines situations pour déterminer les moyens de les diminuer, voire de les supprimer. Elles n'ont cessé d'évoluer et de se consolider au fil du temps, notamment dans le domaine de la santé<sup>15</sup>. Non seulement les pratiques scientifiques ont fait la démonstration du caractère imbriqué de certains risques, notamment sanitaires, environnementaux et alimentaires<sup>16</sup>, mais ils ont aussi développé des démarches longitudinales permettant d'appréhender les risques sur le long terme. Par exemple, une inquiétude soulevée par une possible surmortalité dans le domaine de l'imprimerie a motivé la réalisation d'une analyse quantitative des risques sanitaires encourus par les employés sur le long terme. Après plusieurs étapes, dont une a consisté à identifier les polluants pouvant constituer une source de danger, les résultats ont révélé que les travailleurs à proximité des rotatives étaient exposés à un risque élevé de cancer<sup>17</sup>.

---

<sup>11</sup> Quéval (I.), *S'accomplir ou se dépasser – Essai sur le sport contemporain*, Paris, Gallimard, 2004.

<sup>12</sup> Abadie (I.), « Prises de risques et conduites à risque chez les adolescentes », *mt pédiatrie*, n° 16(1), 2013, p. 16-22.

<sup>13</sup> Adès (J.), Lejoyeux (M.), Tassain (Y.), « Sémiologie des conduites de risque », *Encyclopédie Médico-Chirurgicale (Paris-France), Psychiatrie*, 1994, p. 4.

<sup>14</sup> Pesqueux (Y.), *op. cit.*

<sup>15</sup> Bonnard (R.), « Le risque biologique et la méthode d'évaluation des risques », Institut national de l'environnement industriel et des risques, Verneuil-en-Halatte, 2001 p. 64.

<sup>16</sup> Boutaric (F.), « L'appropriation de la méthode de l'évaluation des risques sanitaires en France », *Écologie & politique*, n° 40(2), 2010, p. 117-135.

<sup>17</sup> Jaffré (L.), Dab (W.), « Évaluation quantitative des risques sanitaires dans les imprimeries de presse », *Archives des maladies professionnelles et de l'environnement*, n° 79(4), 2018, p. 538-545.

Mesurer le risque objectif ne va cependant pas de soi. Par exemple, l'analyse des risques professionnels se fonde tantôt sur le travail réel des employés, tantôt sur une norme, en fonction du caractère plus ou moins objectivable du risque. Au sein d'une entreprise, le risque apparaît comme un objet virtuel indissociable du contexte<sup>18</sup>. Dans le domaine sportif, le monde du rugby est actuellement secoué par plusieurs décès consécutifs à des plaquages. L'enjeu est alors d'objectiver les facteurs de risque pour pouvoir éradiquer ce phénomène : sont-ils liés aux plaquages eux-mêmes, qui doivent au quel cas faire l'objet d'une évolution réglementaire, ou plus largement à la formation du joueur ou aux différences et aux évolutions gabarits présents sur le terrain ? Dans la conscience collective, l'objectivation des risques se heurte aussi à un certain scepticisme à l'égard de la science<sup>19</sup>, mais aussi à des obstacles plus éthiques.

### **Les obstacles à l'objectivation du risque : l'exemple de la récidive criminelle**

En 2011, une élève de 13 ans, Agnès M., a été assassinée par un élève du même établissement, Matthieu M., qui avait déjà été reconnu coupable de viol dans une autre affaire deux ans auparavant. En plus de condamner Matthieu à la perpétuité malgré son jeune âge, le procès a révélé tous les dysfonctionnements liés au suivi de l'élève. Chaque cas de récidive d'individus jugés « non dangereux » par des psychiatres vient rappeler toute la complexité d'une évaluation objective du risque de récidive criminelle.

En France, l'expertise psychiatrique reste la règle pour obtenir une libération conditionnelle ou pour rester libre dans l'attente de son procès. D'autres pays (Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis) font appel à des méthodes statistiques consistant à estimer le risque de récidive à partir de critères d'appréciation prenant en compte l'ensemble des facteurs de risque (psychologiques, environnementaux et situationnels). Ces méthodes sont associées à des « échelles actuarielles\* » qui listent tous les facteurs de risque d'un individu et les pondèrent afin d'obtenir une note permettant de déterminer sa dangerosité.

L'avantage de telles méthodes est d'aboutir à des résultats identiques, indépendamment des interprétations des praticiens qui l'utilisent. Toutefois, en France, elles restent controversées, notamment pour des raisons éthiques. La réponse la plus appropriée semble de passer par une utilisation complémentaire de l'analyse psychiatrique et des méthodes statistiques<sup>20</sup>. Ce débat est emblématique des difficultés à objectiver et à quantifier le risque, notamment par le biais d'analyses statistiques.

Le risque « subjectif » repose quant à lui sur les interprétations de l'individu, compte tenu notamment de ses caractéristiques psychologiques<sup>21</sup>. Par exemple, selon la théorie homéostatique du risque<sup>22</sup>, le comportement adopté dans une situation risquée est subordonné à la confrontation de deux représentations : le risque préférentiel\* et le risque perçu\*.

Le risque préférentiel correspond au niveau de risque que l'individu estime pouvoir prendre dans une situation donnée. En conduite automobile, le risque préférentiel est caractérisé par une certaine vitesse, ou une certaine distance de séparation avec le véhicule précédent, au sein d'une densité de trafic considérée comme normale. Mais si d'aventure l'individu est en retard, il tendra à accepter une densité supérieure, ce qui signifie que le risque préférentiel est momentanément augmenté.

<sup>18</sup> Sooty (P.), « L'évaluation des risques professionnels – Un processus de construction des risques, de rationalisation de leur gestion et de régulation entre les acteurs », *Management & Avenir*, n° 8(2), 2006 p. 179-197.

<sup>19</sup> Beck (U.), *La société du risque*, Paris, Alto (Aubier), 2001.

<sup>20</sup> Abondo (M.), Bouvet (R.), Palaric (R.) Spriet (H.), Le Gueut (M.), « Évaluation du risque de récidive : de la nécessité d'une *evidence-based expertise* », *Médecine & Droit*, n° 127, 2014, p. 96-104.

<sup>21</sup> Pesqueux (Y.), *op. cit.*

<sup>22</sup> Wilde (G. J. S.), « Risk homeostasis theory and traffic accidents : propositions, deductions and discussion of dissension in recent reactions », *Ergonomics*, n° 31(4), 1988, p. 441-468.

Le risque perçu renvoie quant à lui à l'évaluation de la dangerosité de la situation. Ce « sentiment de risque » dépend à la fois de l'évaluation subjective de la probabilité d'un accident et de sa possible gravité.

Dès lors, la théorie homéostasique suppose que le comportement d'un individu dépend de l'écart entre risque préférentiel et risque perçu. Nous aurons ainsi tendance, si nous percevons un risque supérieur au niveau que nous considérons comme normal, à adopter un comportement plus vigilant, de manière à réduire cet écart entre risque perçu et risque préférentiel.

Le risque perçu peut converger ou diverger avec le risque « objectif ». Par exemple, si nous considérons le risque objectivement faible que se produise un accident d'avion, nous comprenons qu'un individu « phobique » du transport aérien perçoive un risque supérieur à son niveau réel. À l'inverse, un skieur hors-piste peut percevoir un risque d'avalanche inférieur à celui déterminé par des professionnels de la sécurité en montagne. Il existerait une relation inverse entre les risques perçus et les bénéfices perçus du produit-source : un produit, une activité ou une technologie seraient perçus comme d'autant plus risqués que leurs bénéfices sont perçus comme insignifiants, et vice-versa<sup>23</sup>.

#### *Résumé :*

- *La notion de risque « objectif » renvoie à une quantification rationnelle qui cherche à s'extraire des interprétations personnelles.*
- *Bien que les analyses d'évaluation objective du risque se soient consolidées grâce aux progrès scientifiques, elles se heurtent à la fois à des obstacles éthiques et de faisabilité.*
- *Le risque « subjectif » repose à l'inverse sur une interprétation individuelle, et renvoie notamment aux notions de risque préférentiel et de risque perçu.*
- *Le niveau de risque perçu est souvent très différent du niveau de risque « objectif ».*

#### **Le risque « acceptable »**

Ces dernières décennies, « à une conception du risque comme danger à éliminer [...] aurait succédé une conception du risque comme aléa à gérer »<sup>24</sup>. Autrement dit, il s'agit de garantir la sécurité des individus en déterminant un seuil de risque acceptable\*.

Cette notion s'appuie sur l'idée que le risque désigne le produit de l'aléa\* (la probabilité qu'un accident survienne) et de la vulnérabilité\* (les conséquences négatives de l'accident)<sup>25</sup>. Il s'agit du risque qu'un individu accepte consciemment d'encourir alors que des solutions pourraient sans doute le réduire, mais comportent suffisamment d'inconvénients pour y renoncer<sup>26</sup>. L'alternative ne se situerait donc pas entre le risque et l'absence de risque, mais bien entre le risque acceptable et le risque inacceptable<sup>27</sup>. Récemment, la justice a considéré comme inacceptable le risque encouru par un enseignant d'EPS qui a autorisé des élèves à pratiquer le ski hors-piste malgré un risque avalanche élevé. Il a ainsi été condamné à un an de prison ferme. Un risque acceptable aujourd'hui peut ne plus l'être demain. L'acceptabilité du risque dépend de l'évolution des connaissances scientifiques, de la législation, des mentalités, etc.<sup>28</sup>. Deux formes d'acceptabilité peuvent être convoquées : l'acceptabilité technique et l'acceptabilité

---

<sup>23</sup> Alhakami (A. S.), Slovic (P.), « A psychological study of the inverse relationship between perceived risk and perceived benefit », *Risk Analysis*, n° 14(6), 1994, p. 1085-1096.

<sup>24</sup> Lascoumes (P.), « De l'atteinte à la prévention des risques industriels », in *Conquête de la sécurité, gestion des risques*, L'Harmattan, 1991, p. 79.

<sup>25</sup> Lemarchand (F.), « La vie contaminée – Éléments pour une socio-anthropologie des sociétés épidémiques », Paris, L'Harmattan, 2002, p. 36.

<sup>26</sup> Amalberti (R.), *La conduite des systèmes à risques*, Paris, PUF, 1996.

<sup>27</sup> Noiville (C.), *Du bon gouvernement des risques : le droit et la question du risque acceptable*, Paris, PUF, 2015.

<sup>28</sup> Cadet (B.), Kouabénan (D. R.), « Évaluer et modéliser les risques : apports et limites de différents paradigmes dans le diagnostic de sécurité », *Le travail humain*, n° 68(1), 2005, p. 130-137.

sociale. Elles renvoient respectivement à une évaluation du risque « objectif » et du « risque subjectif ».

L'acceptabilité technique du risque se réfère à un processus décisionnel au cours duquel un calcul fondé sur des données scientifiques détermine un rapport risque/bénéfice. Par exemple, concernant les stratégies de vaccination des patients, si les risques d'effets indésirables détectés lors des essais cliniques précédant la commercialisation sont bien quantifiés, d'autres risques peuvent survenir, et parfois plus gravement, après la commercialisation. La stratégie de vaccination doit alors tenir compte à la fois des bénéfices pour le patient (diminuer le risque de survenue de telle ou telle maladie) et des risques que se manifestent des effets indésirables graves et non prévus par la suite. Dans le contexte d'incertitude qui accompagne souvent l'évaluation des risques liés à la vaccination, il est important qu'une communication adaptée se développe envers le public et les médecins<sup>29</sup>.

### **Le risque acceptable : un cheval de bataille des assurances soumis aux nouveaux risques**

En 2017, de violentes inondations sont survenues dans le sud de la France, en particulier dans le département de l'Aude. Quinze personnes ont perdu la vie et une centaine ont été blessées. Plus de 200 millions d'euros de dégâts ont été estimés.

Ces risques liés aux catastrophes naturelles constituent un des socles des assurances, qui ont pour tâche de couvrir les dommages qui peuvent en résulter. C'est l'actuaire\* qui analyse statistiquement l'impact financier du risque et fait une estimation des probabilités que se produise un dommage. Il compare notamment le profil du risque avec l'historique qu'il possède sur les autres profils similaires. La prime versée par le preneur d'assurance varie alors en fonction de l'historique des entreprises d'assurance, de leur expérience relative à la couverture des risques ou de leur base de clientèle.

Les catastrophes naturelles renvoient à des risques dont la probabilité de se produire est faible mais dont les conséquences sont potentiellement très importantes. Il s'agit de risques « proliférants », capables de dépasser la capacité financière des assurances à indemniser les dommages<sup>30</sup>. Selon U. Beck, les dégâts en jeu sont illimités, globaux et souvent irréparables, ce qui enlève toute signification à l'idée de compensation monétaire. Ces dangers auxquels nous sommes exposés sont de ce siècle, tandis que les moyens grâce auxquels nous promettons de les maîtriser appartiennent à un autre siècle<sup>31</sup>.

Afin de faire face à ces types de sinistres exceptionnels, les assureurs font appel à la « réassurance », qui consiste à assurer leurs propres risques auprès de compagnies spécialisées. C'est donc sur la base d'une évaluation du risque acceptable que les organismes d'assurance fonctionnent, bien que certains risques rares mais aux conséquences importantes peuvent les mettre en danger.

L'évaluation de l'acceptabilité d'un risque ne peut toutefois être laissée à la science et à l'expertise. Le risque acceptable comporte un aspect social<sup>32</sup>. Chacun d'entre nous choisit en permanence d'accepter certains risques et d'en refuser d'autres, en fonction de nos perceptions individuelles et des facteurs sociaux<sup>33</sup>. Les travaux précurseurs de C. Starr ont ainsi révélé que

<sup>29</sup> Hanslik (T.), Boelle (P.), « L'évaluation du rapport risque/bénéfice des stratégies de vaccination », *Médecine Sciences*, n° 23, 2007.

<sup>30</sup> Lagadec (P.). *La civilisation du risque : catastrophes technologiques et responsabilité sociale*, Paris, Le Seuil, 1981.

<sup>31</sup> November (A.), November (V.), « Risque, assurance et irréversibilité », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 130, 2004.

<sup>32</sup> Pesqueux (Y.), *op. cit.*

<sup>33</sup> Hergon (E.), Moutel (G.), Bellier (L.), Hervé (C.), Rouger (P.), « Les facteurs de perception et d'acceptabilité du risque : un apport pour la connaissance des représentations du risque transfusionnel », *Transfusion clinique et biologique*, n° 11(3), 2004, p. 130-137.

les individus tendaient à accepter des risques choisis environ mille fois plus grands que les risques subis<sup>34</sup>. Des chercheurs ont désormais établi que l'acceptabilité du risque du point de vue des individus reposait sur trois éléments majeurs : les bénéfices perçus que l'activité « à risque » génère pour la société, le nombre de victimes en moyenne par année et le nombre de victimes en cas de catastrophe<sup>35</sup>. En partant d'une enquête de l'INSEE en 1998, qui a balayé un large éventail de types de risques, de domaines de la vie et de contextes, L. Arrondel, A. Masson et D. Verger ont montré que les individus prenant le plus de risques étaient les jeunes, les célibataires, les hommes, ceux qui bénéficient de hautes rémunérations et les enfants d'indépendants aisés (ou de cadres non enseignants)<sup>36</sup>. Les personnes âgées, en couple, les femmes, les moins diplômés, les enfants d'ouvriers ou d'agriculteurs ont, au contraire, tendance à en prendre moins. Le type de risque entre aussi en ligne de compte : les individus accepteraient davantage de prendre des risques en matière de consommation et de loisirs ou sur le plan professionnel que par rapport à la santé ou à la famille, même si les écarts demeurent limités.

*Résumé :*

- *Le risque acceptable est évalué en fonction de la probabilité de survenue d'un événement et de la gravité du dommage possible.*
- *L'acceptabilité technique, qui renvoie à l'évaluation du risque « objectif », se manifeste notamment dans le domaine des assurances.*
- *L'acceptabilité sociale repose sur l'évaluation du risque subjectif, et dépend d'une diversité de facteurs individuels et sociaux.*

### **Risques sportifs et prévention des risques par le sport**

Selon T. Terret<sup>37</sup>, le sport implique des risques pour soi et pour autrui : risque de surmenage, de dopage, en passant par les risques de violences sexuelles, sexistes, homophobes<sup>38</sup> et les risques d'accidents directement liés à la pratique sportive. Dans le domaine sportif, certains aspects renvoient à des risques objectifs : grimper une voie de plusieurs centaines de mètres en solo, c'est-à-dire sans modalités d'assurance particulière, par un temps maussade, est objectivement plus risqué que de grimper en moulinette une voie sur paroi artificielle d'escalade de moins de 10 mètres. Malgré tout, les risques sportifs dépendent aussi de perceptions individuelles : certains grimpeurs n'ont pas d'appréhension particulière lorsqu'ils grimpent en solo, quand d'autres expriment une peur vive lorsqu'ils évoluent en moulinette sur paroi artificielle. Adhérant également à cette définition du risque à deux dimensions, P. Pfefferlé et I. Liardet affirment que « *plus un sujet est novice, plus la perception du risque peut s'éloigner du risque objectif* »<sup>39</sup>.

En règle générale, le caractère risqué d'un sport renvoie à une accidentologie « commune », qui n'est pas représentative d'une « dangerosité sportive ». Une enquête de la Direction des sports révèle qu'en 2010, sur 42,7 millions de pratiquants, 9 % ont déclaré un accident, quelle qu'en

---

<sup>34</sup> Starr (C.), « Social benefits versus technological risk », *Science*, n° 165, 1969.

<sup>35</sup> Fischhoff (B.), Slovic (P.), Lichtenstein (S.), Read (S.), Combs (B.), « How safe is safe enough ? A psychometric study of attitudes towards technological risks and benefits », *Policy Sciences*, n° 9(2), 1978, p. 127-152.

<sup>36</sup> Arrondel (L.), Masson (A.), Verger (D.), « Mesurer les préférences individuelles à l'égard du risque », *Économie et Statistique*, n° 374-375, 2004, p. 53-85.

<sup>37</sup> Terret (T.), « Introduction générale : sport, genre, vulnérabilité : au-delà de la juxtaposition », in Terret (T.), Robène (L.), Charroin (P.), Héas (S.), Liotard (P.), *Sport, genre et vulnérabilité au XX<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 7.

<sup>38</sup> Bailleterie (F.), Liotard (P.), *Sport et virilisme*, Montpellier, Éditions Quasimodo & Fils, 1999, p. 156.

<sup>39</sup> Pfefferlé (P.), Liardet (I.), *Enseigner le sport : de l'apprentissage à la performance*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2011, p. 16.

soit la gravité (fracture, entorse, claquage, tendinite, perte de connaissance, malaise...) <sup>40</sup>. Ce risque d'accidents, qui comporte un caractère acceptable, est particulièrement élevé chez les adolescents et les jeunes adultes, notamment les hommes, indépendamment du niveau de pratique. Or, ce ne sont pas les pratiques les plus « objectivement risquées » qui suscitent la majorité des accidents, mais bien la marche, la baignade et le vélo.

Concernant les accidents mortels, qui renvoient à des risques inacceptables, 98 % d'entre eux étaient imputés à la pratique des activités physiques de pleine nature (APPN), notamment l'alpinisme (12 %) selon des chiffres datant de 2010 <sup>41</sup>. Ces risques restent toutefois très rares. En fait, c'est davantage le nombre de pratiquants que le caractère risqué de l'activité qui détermine la prévalence des accidents. Si nous ramenons la fréquence d'accidents au nombre de pratiquants, ce sont les sports collectifs qui se révèlent les plus risqués, avec 13 % de pratiquants blessés en football, 14 % en basket-ball, 15 % en handball et 28 % en rugby. À haut niveau, le risque de blessure en sport collectif fait l'objet d'une attention cruciale de la part du joueur et de son staff.

### **La gestion à haut risque des blessures du sportif de haut niveau : un exemple en handball**

Fin août 2018, Michaël Guigou, ailier gauche du Montpellier Handball (MHB) depuis 18 ans mais aussi capitaine depuis 2012, a été destitué de ce rôle suite à sa décision de se faire opérer du genou en juillet, impliquant une absence en début de saison. Cette décision a été le fruit d'un calcul des risques encourus : selon M. Guigou, « *il valait mieux abandonner l'équipe pendant les deux premiers mois de compétition que la lâcher à tout moment en pleine saison* » <sup>42</sup>. Autrement dit, le risque était selon lui moins grand de se faire opérer dès l'été, quitte à devoir manquer les premières rencontres de la saison, plutôt que d'être présent dès le début de la saison avec le risque que survienne une blessure grave à un moment plus décisif.

P. Canayer, l'entraîneur du MHB, n'a pas caché sa désapprobation à la fois sur le principe et le timing de cette intervention. Il est vrai qu'après avoir gagné la Ligue des champions en mai 2018, le MHB allait débiter une nouvelle saison avec un statut de favori nécessitant, pour être assumé, l'optimisation de toutes les ressources disponibles. Les résultats du club en Ligue des champions en début de saison n'ont pas tardé à lui donner raison. Les montpelliérains ont attendu le 14 novembre, date du retour de M. Guigou sur le terrain, pour gagner leur premier match face à l'équipe allemande pourtant redoutable de Rhein-Neckar Lowen. Auteur de sept buts, l'ailier gauche a réalisé un match exemplaire.

Si les difficultés du MHB en ce début de saison incombent à une diversité d'éléments (comme le départ de L. Fabregas pour Barcelone), reste que les choix réalisés concernant la gestion des risques liés à l'état de santé de M. Guigou ont pu avoir des conséquences sur l'avenir du club cette saison. Finalement, le MHB champion d'Europe ne s'est pas qualifié en huitième de finale, et les relations entre M. Guigou et le staff du MHB se sont détériorées, au point que le joueur historique du MHB a dû signer à Nîmes pour la fin de sa carrière.

Par cette illustration, nous constatons que dans le sport de haut niveau, le risque de blessure peut être géré sur la base d'un rapport coûts/bénéfices difficile à objectiver, qui peut révéler des points de vue opposés et avoir des conséquences importantes sur l'avenir du joueur.

Si le sport implique des risques, il est aussi présenté comme un moyen privilégié pour en prévenir un certain nombre.

---

<sup>40</sup> Elfeki Mhiri (S.), Lefevre (B.), « Les accidents liés à la pratique des activités physiques et sportives en 2010 », *Stat-Info*, n° 12(5), 2012.

<sup>41</sup> Rigou (A.), Attoh-Mensah (J.), Geoffroy (M.), Thélot (B.), « Une estimation des décès traumatiques liés à la pratique sportive en 2010 en France métropolitaine », Paris, Institut de veille sanitaire, 2010.

<sup>42</sup> Hildwein (Y.), « Guigou, nouveau départ », *L'Équipe*, 3 novembre 2018.

Tout d'abord, selon un rapport de l'OMS intitulé « Recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé », la sédentarité constitue le quatrième facteur de risque de mortalité à l'échelle mondiale (6 % des décès), juste après l'hypertension (13 %), le tabagisme (9 %) et un taux élevé de glucose dans le sang (6 %). Le développement des réseaux Sport Santé Bien-être (RSSBE) témoigne à ce titre d'une volonté de coordonner les actions de prévention et de soin par les activités physiques. Cette structuration organisationnelle s'inscrit plus particulièrement dans le cadre d'une prise en charge personnalisée des personnes visant à proposer une activité sportive la plus adaptée possible en vue de limiter certains risques liés à la santé<sup>43</sup>.

Ensuite, les vertus du sport sont reconnues en ce qui concerne la prévention des risques psychologiques. En effet, l'activité sportive est associée à une importante réduction des risques de dépression et d'anxiété, dans la population générale comme dans des sous-groupes plus vulnérables (diagnostic psychiatrique). Ces bénéfices peuvent s'expliquer par des processus physiologiques, biochimiques et psychologiques. Le sport peut ainsi être considéré comme une alternative aux approches psychothérapeutiques et pharmacologiques de la dépression et de l'anxiété<sup>44</sup>.

Enfin, le sport semble un moyen de prévenir les risques sociaux comme la délinquance. Dans les quartiers populaires, les services de l'État promeuvent, notamment depuis les émeutes urbaines survenues durant les années 1980, le développement d'actions de prévention par le sport, qui émerge alors comme « *une des réponses apportées face à la dégradation du climat social des banlieues* »<sup>45</sup>. Malgré tout, le potentiel du sport pour lutter contre le risque de délinquance doit être remis à sa juste place : s'il représente un outil parmi d'autres, il ne résout pas à lui seul tous les problèmes de santé et de sécurité<sup>46</sup>.

#### Résumé :

- Dans le domaine sportif, si les accidents mortels sont rares et concernent essentiellement les activités de pleine nature, la majorité des pratiquants est exposée au risque de blessure.
- Le sport demeure aussi un moyen efficace de prévenir et de réduire certains risques liés à la santé physique et mentale, ou à la déviance sociale.

#### Risques scolaires et éducation à la sécurité à l'école et en EPS

Selon P. Meirieu, la « clôture scolaire » craque de toutes parts : des risques émergent aujourd'hui sous de nombreuses formes (menaces, harcèlements, mal-être ressenti par les enseignants et par les élèves, etc.). De nombreux rapports ont établi que les enseignants étaient de plus en plus exposés aux risques à l'école, notamment de violence [voir chap. 6]<sup>47</sup>. Une enquête a indiqué qu'ils étaient deux fois plus souvent sujets aux menaces et aux insultes que l'ensemble des autres professions<sup>48</sup>.

Les risques encourus par les élèves sont également variés et difficiles à appréhender. En EPS, ils peuvent prendre des formes très diverses (blessure, échec, regard des autres, etc.), du fait

---

<sup>43</sup> Favier-Ambrosini (B.), Delalandre (M.), « Les réseaux Sport Santé Bien-être : un gouvernement par le chiffre », *Terrains & Travaux*, n° 32(1), 2018, p. 81-106.

<sup>44</sup> Matos (M.), Calmeiro (L.), Fonseca (D.), « Effet de l'activité physique sur l'anxiété et la dépression », *La Presse médicale*, n° 38(5), 2009, p. 734-739.

<sup>45</sup> Gasparini (W.), Vieille-Marchiset (G.), *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, Paris, PUF, 2008, p. 105.

<sup>46</sup> Charrier (D.), « Les politiques publiques de prévention et d'insertion par le sport : l'exemple de la France. Quel bilan et quelles perspectives ? », *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, n° 50-51, 2007.

<sup>47</sup> Bauer (A.), Soullez (C.), Anton (A.), Bernard (J.M.), Debarbieux (E.), Forestier (A.), Martin (E.), « Mission sur les violences en milieu scolaire, les sanctions et la place de la famille », 2010.

<sup>48</sup> Guedj (H.), Beaumont (B.), « Personnels de l'éducation nationale : des métiers exposés aux menaces et aux insultes », Note d'information, n° 14.25, MENESR-DEPP, 2014.

notamment que les élèves y sont « à nu » et « à vue » de leurs camarades<sup>49</sup>. Si l'EPS intègre l'apprentissage du contrôle des pulsions en offrant un espace toléré de débridement des émotions, elle expose aussi les élèves à la mise en scène du corps, à un rapport particulier à la règle et à la performance, à une excitation générée par la pratique des APSA, *etc.*<sup>50</sup>

Durant la leçon, la recherche de victoire augmenterait le risque de triche, de disputes, de gestes agressifs et d'exclusion des filles<sup>51</sup>. Selon la dernière enquête de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, plus de 58 % des accidents survenus au collège ont lieu pendant les leçons d'EPS<sup>52</sup>.

Le passage par les vestiaires favorisait aussi les risques de moquerie, de voyeurisme, de bagarres collectives ou encore de dissimulation d'objets interdits au sein du collège<sup>53</sup>. Plus largement, les dernières années ont été le théâtre d'un développement de nouvelles formes de risques scolaires, notamment du fait de la menace terroriste, qui génèrent de nombreux débats liés à leur prévention.

### **Le risque terroriste à l'école : des débats actuels sur sa prévention**

Après la tuerie perpétrée par Mohamed Merah dans une école juive de Toulouse en 2012 et les attentats du 13 novembre 2015 à Paris, les ministres de l'Éducation, de l'Intérieur et de l'Agriculture ont proposé un plan de sécurisation des établissements scolaires en cas d'attentat. Pour B. Cazeneuve, « *le temps de l'insouciance est derrière nous [...]. La menace est élevée, le danger est bien réel* », tandis que pour N. Vallaud-Belkacem, « *devant le péril qui nous menace, notre réponse doit marcher sur deux jambes : sécurité et éducation* »<sup>54</sup>. Les ministres ont détaillé des mesures visant à protéger l'école de tels risques : des exercices « attentat/intrusion », une sécurisation des établissements et de leurs abords, plus de formations « gestion de crise » et « premiers secours », ou encore le développement de cellules de crise dans les rectorats et une meilleure information des familles.

Ces réponses apportées au risque terroriste se sont malgré tout accompagnées de nombreuses réactions d'enseignants, de parents d'élèves et de personnels de santé infantile. Si tous s'accordent sur la nécessité de maintenir la sécurité à l'école, certains sont d'avis que ces mesures sont hautement anxiogènes, notamment pour les élèves. Une mère d'élève confie par exemple : « *Depuis quelques semaines, mon fils dessine des terroristes armés de kalachnikovs et me bombarde de questions existentielles.* »<sup>55</sup> L'enjeu semble alors de trouver un juste positionnement entre psychose et déni du risque.

La célèbre formule « ouvrir une école, c'est fermer une prison », attribuée à V. Hugo, met l'accent sur le rôle de l'institution scolaire pour réduire les risques de déviance par l'éducation des élèves. Pour D. Jourdan, deux axes sont particulièrement abordés à l'école : « *apprendre à prendre soin de soi et des autres* » et « *éviter les conduites à risques* »<sup>56</sup>. Faisant appel aux

<sup>49</sup> Bouchet (A.), Garnier (A.), Vors (O.), « Harcèlement scolaire et/ou bouc-émissaire en classe ? Une étude de cas située en cours d'éducation physique et sportive », *Déviance et Société*, n° 42(2), 2017.

<sup>50</sup> Bodin (D.), Robène (L.), Héas (S.), Blaya (C.), « Violences à l'école : l'impact de la matière enseignée », *Déviance et Société*, n° 30(1), 2006, p. 24.

<sup>51</sup> Franco (F.), Besombes (N.), « Agressivité, domination et exclusion en EPS : étude de cas d'une école publique espagnole », *STAPS*, n° 112, 2016, p. 99-120.

<sup>52</sup> Circulaire n°2004-138, Bulletin officiel n° 32 du 9 septembre 2004, « Enseignement de l'EPS, risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire ».

<sup>53</sup> Joing (I.), Vors (O.), « Victimation et climat scolaire au collège : les vestiaires d'éducation physique et sportive », *Déviance et Société*, n° 39(1), 2015, p. 51-71.

<sup>54</sup> Piquemal (M.), « École : il faut développer une culture du risque et de la sécurité », *Libération*, 23 août 2016.

<sup>55</sup> Hirou (A.), « Risques d'attentats : les écoles sous haute protection », *L'Express*, 8 novembre 2016.

<sup>56</sup> Jourdan (D.), « Un dispositif d'éducation pour la santé fondé sur la formation et l'accompagnement des acteurs à l'échelle du territoire », *Santé publique* n° 4(25), 2013, p. 421-431.

partenaires extérieurs, les acteurs de l'école ont abouti à la création en 1990 des Comités d'environnement social, rebaptisés Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) en 1998<sup>57</sup>. Malgré tout, si le CESC offre l'opportunité de mener des expérimentations faisant de chaque établissement un « laboratoire » unique d'actions<sup>58</sup>, il n'est pas toujours pris au sérieux, organisant des actions le plus souvent à la périphérie de la classe, sans véritable lien avec les apprentissages<sup>59</sup>. Face au risque de violence, de décrochage, ou d'absentéisme à l'école, la perspective privilégiée semble finalement souvent judiciaire et policière. Certains affirment même qu'un projet de stigmatisation et de punition a succédé à un projet d'identification et d'intégration<sup>60</sup>.

Plus particulièrement, les législateurs voient dans l'EPS certaines vertus spécifiques pour éduquer les élèves au risque et à la sécurité. Dès le cycle 3, il s'agit de les amener à « *assurer sa sécurité et celle d'autrui dans des situations variées* »<sup>61</sup>. Malgré tout, si nous analysons la présence du terme « risque » (ou risqué, risquée...) et « sécurité » (ou sécurisé, sécurisée, sécurisant...) au sein des programmes d'EPS au collège, nous constatons quatre occurrences de « risque » et neuf occurrences de « sécurité ». Au lycée, « risque » apparaît deux fois et « sécurité » dix-neuf fois dans les programmes – et ce dès l'énoncé des grands objectifs de la discipline. Comment éduquer alors les élèves au risque et à la sécurité sans reconnaître l'exigence d'une prise de risque effective, évidemment soigneusement préparée et adaptée ?<sup>62</sup> L'éducation au risque et à la sécurité fait particulièrement débat dans le cadre de l'enseignement des APPN, qui conservent dans les représentations collectives une image de dangerosité. En 2017, une circulaire intitulée « Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré » a été publiée par le ministère de l'Éducation nationale. Nous y constatons que la pratique scolaire de ces activités se trouve écartelée entre deux exigences a priori contradictoires :

– d'un côté, il est reconnu que l'éducation à la sécurité ne peut avoir de sens que dans une confrontation effective au risque (« *dans le cadre d'un enseignement obligatoire, on peut viser un niveau de compétence exigeant intégrant l'éducation au risque et à la sécurité avec un engagement adapté aux ressources des élèves* ») ;  
– d'un autre côté, il est rappelé que l'école ne peut se permettre de mettre en danger les élèves, et que « *l'élève ne peut se substituer à l'enseignant dans un contrôle final nécessaire à la pratique en sécurité* ». Un récent rapport invite même au développement de l'escalade de bloc afin de limiter le risque lié aux manœuvres de corde et à la hauteur de chute<sup>63</sup>.

#### Résumé :

- *L'école expose les enseignants et les élèves à différents types de risques, dont le plus récent est représenté par la menace terroriste.*

- *En EPS plus que dans les autres disciplines scolaires, les élèves sont exposés à plusieurs types de risques : corps exposé, comportements violents et blessures liés à la pratique des APSA...*

---

<sup>57</sup> Puyuelo (R.), Turrel (D.), *Les centres éducatifs renforcés*, Toulouse, Érès, 2014.

<sup>58</sup> Cordoliani (C.), « Le CESC, outil de santé à l'école, ancré dans son territoire », *Administration & Éducation*, n° 157(1), 2018, p. 19-24.

<sup>59</sup> Daydie (M.), « Le CESC, entre millefeuilles et cheveu sur la soupe (et parfois les deux...) », *Administration & Éducation*, n° 142(2), 2014, p. 61-66.

<sup>60</sup> Monjo (R.), « L'école peut-elle être, à la fois, libératrice et obligatoire ? », Colloque international Formes d'éducation et processus d'émancipation, 2012.

<sup>61</sup> Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre 2015 – Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4).

<sup>62</sup> Eisenbeis (J.), Touchard (Y.), *L'éducation à la sécurité*, Paris, Éditions Revue EP.S, 1995.

<sup>63</sup> André (B.), Quenet (J.-M.), « L'exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature », Rapport n° 2016-081, 2016.

*- Si l'EPS est considérée comme la discipline idoine pour éduquer à la sécurité, les pouvoirs publics sont réticents à faire vivre aux élèves des situations qui présentent des risques objectifs, même encadrées et maîtrisées.*

*Questions :*

- Pourquoi définir le risque est-il un « casse-tête » ?*
- Comment peut-on différencier le risque « objectif » et le risque « subjectif » ?*
- Qu'est-ce que le risque acceptable et comment le mesure-t-on ?*
- Quels sont les risques auxquels le sport expose les pratiquants ?*
- Quel paradoxe est au cœur de l'éducation au risque et à la sécurité en EPS ?*